

(1)

(N° 173.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1888.

Approbation de deux échanges comprenant des terrains domaniaux.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre aux délibérations de la Chambre des Représentants, un projet de loi portant approbation de deux échanges comprenant des terrains domaniaux.

Ce projet se justifie par les considérations suivantes :

I.

La ville de Tournai désire obtenir, par voie d'échange, les terrains domaniaux nécessaires pour l'amélioration du quartier de l'ancienne gare et l'agrandissement des magasins généraux établis dans la station servant autrefois au service des marchandises et utilisée comme succursale de l'entrepôt public.

Le contrat provisoire ci-joint a pour but de seconder ce projet.

II.

Des terrains appartenant au domaine privé de S. M. le Roi ont été emprisis pour l'établissement de la route de Bruxelles à Tamise et le prix n'en a pas été réglé. D'autre part, à l'extrémité du parc public de Laeken se trouve une parcelle appartenant également au domaine privé et qui est plantée de

manière à en former le complément nécessaire. Il est désirable qu'elle soit incorporée au domaine public. D'après la convention intervenue, elle le deviendrait sans aucune charge pour le Trésor public, et les emprises déjà faites seraient régularisées au moyen d'un échange portant sur les terrains voisins de l'ancien pavillon de Haussy. Cette enclave ne pouvant être, en aucun cas, clôturée que par un grillage, l'aspect du parc public ne sera point modifié.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



PROJET DE LOI.

**ROI DES BELGES,**

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances, présentera, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Sont approuvés :

1° Le contrat du 31 mars 1888, conclu avec la ville de ~~Courtrai~~ ^{Journai}, portant abandon de 2 hectares 41 ares 68 centiares destinés à la voirie et cession par échange de 1 hectare 22 ares 38 centiares de terrains domaniaux nécessaires pour l'amélioration du quartier de l'ancienne gare et l'agrandissement des magasins généraux ;

2° Le contrat du 30 avril 1888, conclu pour l'échange d'un terrain de 1 hectare 89 ares 14 centiares faisant partie du parc public de Laeken et avoisinant le pavillon dit de Haussy, contre 1 hectare 89 ares 80 centiares de terrain appartenant au domaine privé du Roi .

Donné à Laeken, le 1^{er} mai 1888.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DEVOLDER.

*Pour le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

Le Ministre des Affaires Étrangères,

LE P^o DE CHIMAY.